

# AVIS de COURSE

## Coupe GRANCHAMP FINN et YOLE (grade 5A)

Autorité organisatrice :  
Cercle de la Voile Bordeaux  
Carcans-Maubuisson



2 et 3 avril 2022

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).  
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - l'annexe covid19

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles, à partir de la mi-mars sur le site du club à l'adresse ci-dessous :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

### 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux dériveurs FINN et YOLE

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

#### 4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>.

#### 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :

*Au-delà du 26 Mars une augmentation de 10 euros sera appliquée aussi bien pour les inscriptions en ligne que lors de la confirmation au club.*

#### 4.7 - À l'arrivée sur le site de la compétition :

- o Les personnes de 16 ans et plus devront présenter un Pass Vaccinal valide.
- o Les personnes de 12 à 15 ans révolus devront présenter un Pass sanitaire valide.
- o Les personnes de moins de 12 ans n'ont pas d'obligation de présenter un pass. Les caté-

gories de personnes concernées par l'application desdits pass sont :

- o Les concurrents
- o Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
- o Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes, ...)

Le Pass Sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'un des justificatifs suivants :

- o Un schéma vaccinal complet ;
- o La preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 24h ;
- o D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 datant de plus de onze jours et de moins de six mois ;
- o Un Justificatif de contre-indication médicale à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret du 1er juin 2021.

Le Pass Vaccinal repose sur la présentation numérique ou papier d'un des justificatifs suivants :

- o D'un schéma vaccinal complet ;
- o D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 datant de plus de onze jours et de moins de six mois ;
- o D'un justificatif d'une contre-indication médicale à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret du 1er juin 2021 ;
- o D'un justificatif de l'administration prévoyant l'injection d'une première dose de l'un des vaccins autorisés en France depuis au plus quatre semaines et du résultat d'un test RT-PCR ou d'un test antigénique négatif de moins de 24 heures avant l'accès à l'activité ou la manifestation. Il est à noter que cette dernière possibilité est applicable aux injections intervenues au plus tard le 15 février 2022.

Vous pouvez consulter les vaccins autorisés via le lien ci-après (y compris pour les étrangers) :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

1 Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Vaccinal pour les 16 ans et plus ou d'un Pass Sanitaire pour les 12 -15 ans et les personnes de moins de 12 ans (âge à l'arrivée sur le site) seront autorisés à entrer sur le site (AJOUTER ICI SI UN DISPOSITIF D'IDENTIFICATION EST PRÉVU TYPE BRACELET ...)

Pour plus d'information sur le « Pass sanitaire » consulter :

<https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/passvaccinal>

<https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/passsanitaire>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Le référent COVID sera Jean-Michel SEJOURNE.

- La cellule COVID sera composée du :
  - Représentant de l'AO Philippe CESSAC,
  - Président du Comité de Course,
  - Président du Jury ou Chief Umpire,
  - Référent COVID,

Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 26/03	Droits à partir du 27/03
<i>FINN et YOLE</i>	42 €	52 €

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>03/04/2022</i>	<i>09h00</i>	<i>12h30</i>

8.2 Jours de course

Date	<i>FINN et YOLE</i>	<i>toutes</i>
<i>03/04/2022</i>	Course	14h30
<i>04/04/2022</i>	Course	10h30

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>FINN</i>	8	4	4
<i>YOLE</i>	8	4	4

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course du samedi 3 avril est prévue à *14h30*.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h00*

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.  
Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

## 11 LIEU

Voir annexe zone de course

## 12 LES PARCOURS

Voir Annexe parcours

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique (pénalité de deux tours).

## 14 CLASSEMENT

14.1 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

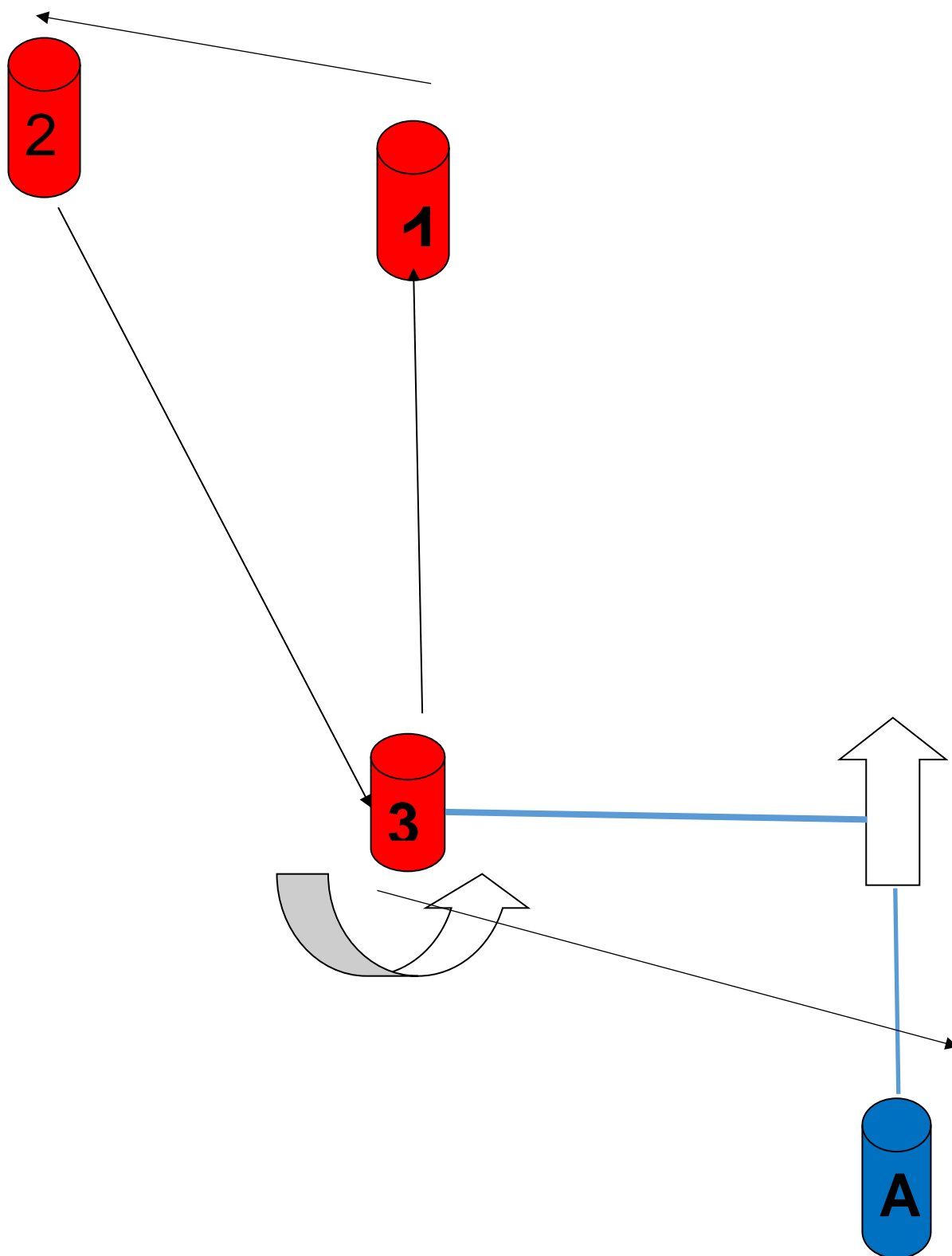
Les prix seront distribués comme suit : [Les 3 premiers](#).

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter [Christophe RICHARD au 06 12 65 51 07](#)

## ANNEXE PARCOURS

Départ : 1-2-3 1-2-3 et arrivée



# ANNEXE ZONE DE COURSE

Coupe GRANCHAMP  
FINN  
IL-YOLE-OK

